

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 Avril 2026

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :26
Suppléants présents : ...0
Pouvoirs : 1
Votants :27

DCC N° 27/2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.
Date de la convocation : 14 avril 2026

Membres présents : René AVINENS, Thierry BELLEMAIN, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Alain MORNET, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI.

Absents excusés : Pierre Yves VADOT (pouvoir à Philippe Izoard).

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

Secrétaire de séance : Claude GUERINI

- 5 MAI 2026

OBJET : CREATION, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Monsieur le Président indique que les délégations des vice-présidents ont été attribuées :

- Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, premier vice-président, est délégué aux finances et à l'assainissement
- Madame Sophie DUPARCHY, deuxième vice-présidente, est déléguée à la politique enfance-jeunesse, périscolaire et extrascolaire et services à la population
- Monsieur Frédéric DRAC, troisième vice-président, est délégué à la gestion du tourisme, chemins de randonnées, communication, et éclairage public
- Madame Nathalie NICOLINO, quatrième vice-président, est déléguée à la GEMAPI, les Ordures ménagères et le caisson d'équarrissage
- Monsieur Farid RAHMOUN, cinquième vice-président, est délégué au développement économique, aux NTIC et à la politique du logement

Monsieur le Président rappelle que les vice-présidents pourront être amenés à animer des commissions thématiques afin de faire progresser les différentes compétences de l'intercommunalité. Ces commissions ont pour mission de préparer et de suivre les projets de la Communauté de communes.

Le bureau examine les travaux des commissions, valide les propositions retenues ou les renvoie en commission si nécessaire, fixe l'ordre du jour du conseil communautaire et délibère sur un nombre limité de domaines. Les projets sont présentés en conseil communautaire par les vice-présidents concernés.

Monsieur le Président précise qu'en principe, les commissions thématiques permanentes créées lors du précédent mandat n'ont pas à faire l'objet d'une nouvelle délibération, sauf si le conseil communautaire souhaite en modifier la dénomination, le périmètre ou la composition.

À ce jour, sept commissions existent :

- Enfance – Jeunesse
- GEMAPI
- Eau et assainissement
- Développement économique
- Tourisme et communication
- Finances
- Ordures ménagères et caisson d'équarrissage

Chaque commission réunit actuellement entre 6 et 10 conseillers. Les vice-présidents animent les commissions correspondant à leurs délégations.

Afin de renforcer l'efficacité et la représentativité, l'objectif serait de constituer, lorsque cela est possible, des commissions composées de 8 membres issus de communes différentes. Le Président de la Communauté de communes est membre de droit de toutes les commissions, aux côtés du vice-président concerné.

Monsieur le Président rappelle que les suppléants peuvent siéger au sein des commissions. Il est également proposé, pour favoriser une participation plus large des élus, que chaque conseiller ne puisse s'inscrire qu'à deux commissions au maximum. Cet objectif pourra toutefois être assoupli si certaines commissions se retrouvaient sous-représentées.

Monsieur le Président rappelle également l'existence de comités de pilotage ponctuels, internes ou externes aux commissions, mis en place pour traiter des dossiers spécifiques (ex. : extension de la crèche de Noyers, PICS, mobilité).

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur le fonctionnement proposé. Il est suggéré de maintenir les commissions thématiques existantes, en renommant la commission « Eau et assainissement » en supprimant la mention « eau ». Il est également proposé de créer une nouvelle commission « Services à la population », au regard des travaux récents portant sur la mobilité, la santé et le social (CTG).

Après en avoir délibéré à 15 votes « pour » et 12 votes « contre », le conseil communautaire :

• **VALIDE** le fonctionnement tel que présenté ci-dessus.

• **RETIENT** les commissions thématiques suivantes :

- Enfance – Jeunesse
- GEMAPI
- Assainissement
- Développement économique
- Tourisme et communication
- Finances
- Ordures ménagères et caisson d'équarrissage
- Services à la population

• **SOLLICITE** pour le prochain conseil les candidatures des membres du conseil pour l'ensemble de ces commissions.

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
B. CHADEBEC



Le secrétaire de séance,
C. GUERINI

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'C. GUERINI', written over a faint, light-colored circular stamp.